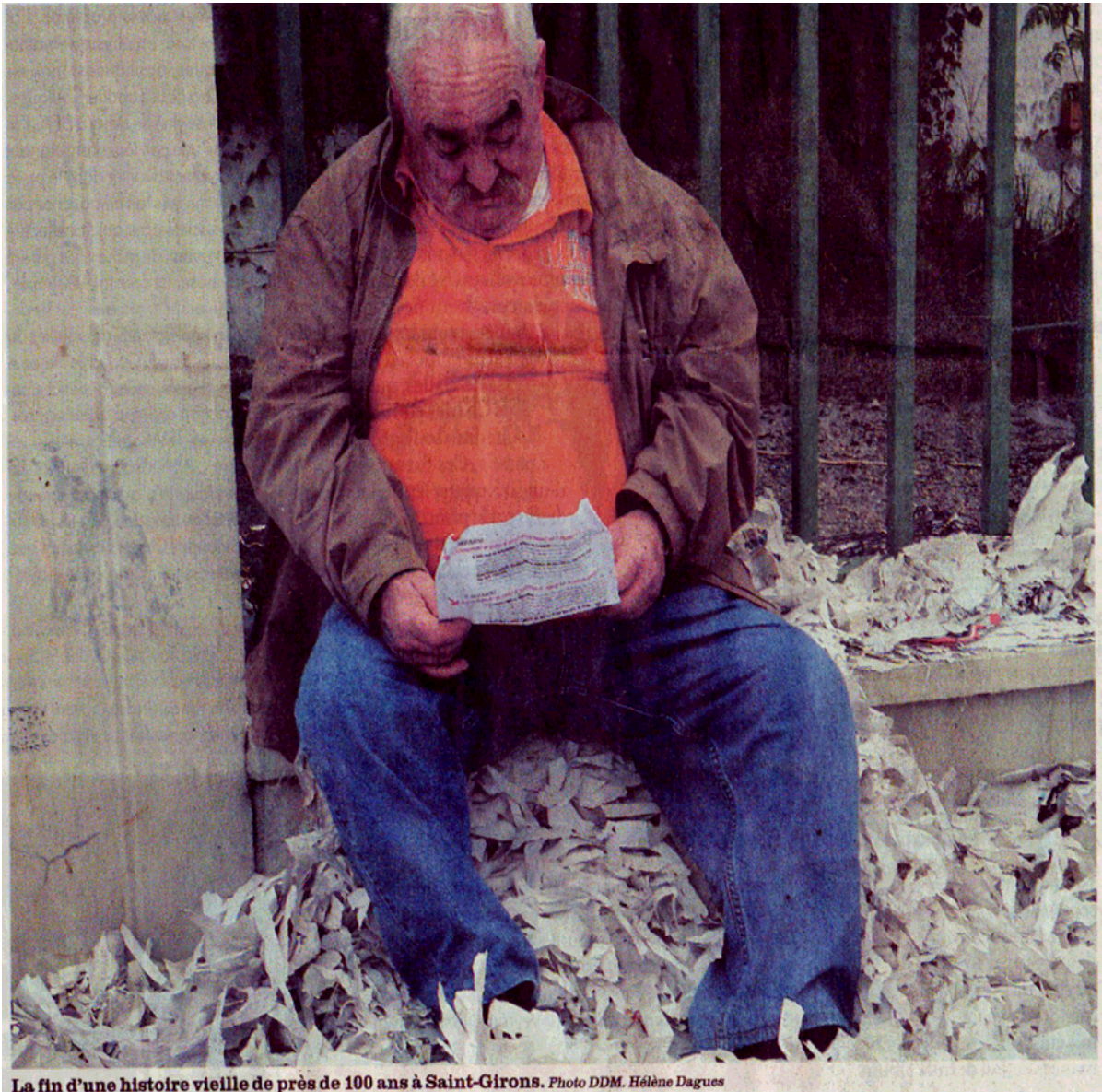


Ariège. La sentence est tombée hier après-midi.

Lédar, c'est fini

Le tribunal de commerce de Grenoble a rendu son verdict, à l'heure même où la manifestation des salariés de Lédar avait lieu dans les rues de Saint-Girons. La liquidation judiciaire est prononcée.

**LA DEPECHE
DU MIDI
(SEPTEMBRE)**



La fin d'une histoire vieille de près de 100 ans à Saint-Girons. Photo DDM. Héliène Dagues

Saint-Girons perd sa papeterie. Lédar, la mort d'une centenaire

Le tribunal de commerce de Grenoble a rendu le prononcé de liquidation judiciaire pour les papeteries de Lédar, hier après-midi. Le projet des salariés de reprise de l'entreprise en SCOP n'a pas été retenu,

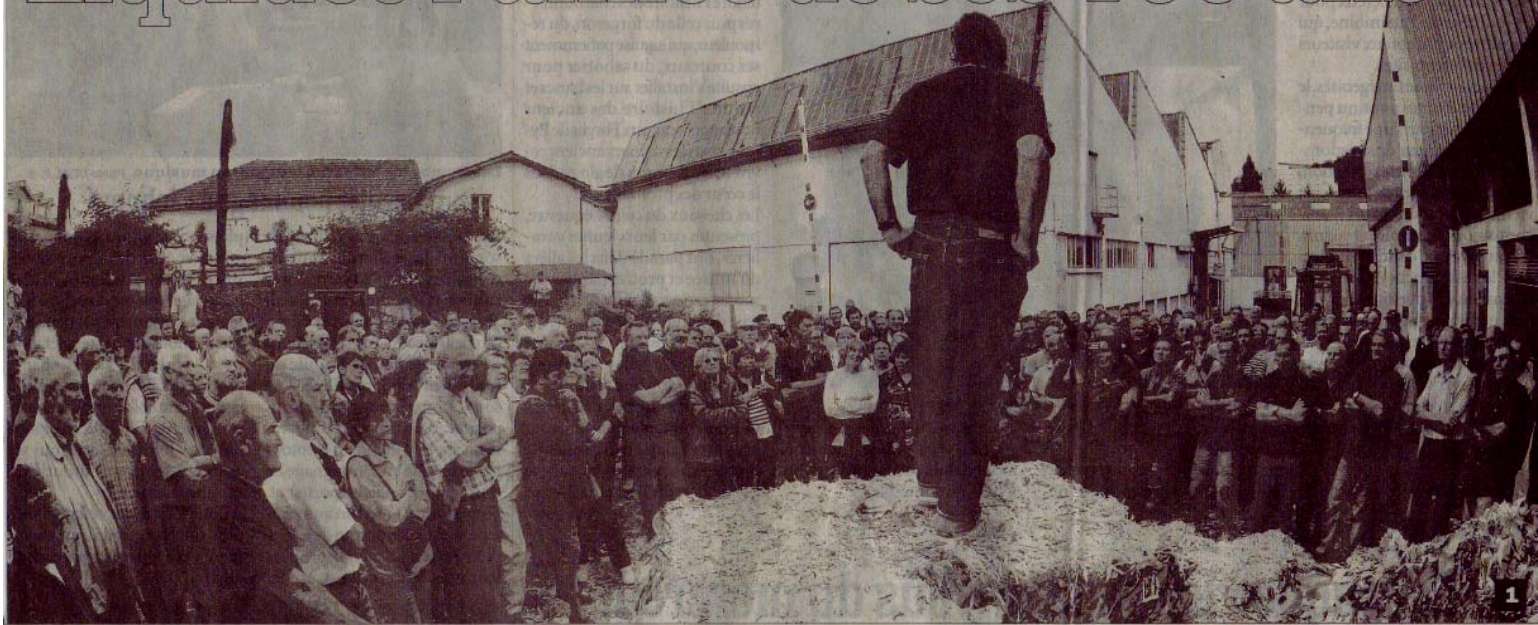
le tribunal considérant son financement comme aléatoire. Les salariés de Lédar, optimistes jusqu'au bout, ont été anéantis par la nouvelle. Chronique de cette mort annoncée. **Page 26**



Les salariés ont longtemps attendu le résultat du tribunal de commerce de Grenoble, hier. Photo DDM, Hélène Dagues

Papeteries de Lédar. Le tribunal de commerce de Grenoble n'a pas retenu le projet de SCOP des salariés. La liquidation judiciaire a été prononcée hier après-midi.

Liquidée l'année de ses 100 ans



Le tribunal de commerce de Grenoble a porté l'estocade finale, hier après-midi, aux papeteries de Lédar jusqu'alors en survie, en annonçant la liquidation judiciaire. Tous les salariés étaient au chevet de cette papeterie malade, qui a été durant toutes ces années une véritable institution couseranaise. «Lédar, vous vous rendez compte, elle allait avoir 100 ans», nous fait remarquer un salarié. Ils se sentaient bien seuls ces papetiers. Pas de commerçants, pas de copains, ve-

nus les épauler dans cette mort préméditée. Il y avait bien les élus municipaux, mais eux aussi ont le moral en berne. «Ils ne se rendent pas compte les Saint-Gironnais que c'est une catastrophe pour le pays, remarque Yves. On vient de nous tuer, que peut-on faire maintenant?» L'attente du prononcé a été interminable. De 14 heures il a été repoussé à 15 heures. Chaque minute passée était un espoir pour chacun d'entre eux. Et Vincent Ramond (secrétaire du CE), qui ne

tenait pas en place, allant du téléphone à la cafetière pour tuer le temps et calmer son impatience. «Vous savez j'ai l'air d'aller bien comme ça, mais je ne vais pas du tout» dit-il à la cantonade. N'y tenant plus, il téléphone une fois de plus. La secrétaire du greffe lui répond que le prononcé est sur internet. Consultation. La liquidation judiciaire est confirmée. Inhumain ce procédé. Vincent tente de faire bonne figure, mais s'effondre en larme. Tous ses espoirs viennent d'être anéantis en quelques secondes. La nou-

velle se répand sur le site, à la vitesse de l'éclair. Vingt minutes plus tard, Vincent trouve la force de prendre la parole devant tous les salariés: «J'ai eu l'administrateur judiciaire au téléphone. Il m'a dit que le tribunal avait décidé la liquidation de Lédar hier soir. Le dossier que nous avons envoyé cette nuit a été considéré comme un financement aléatoire. Ils voulaient 5 millions d'euros sur la table, aujourd'hui, alors que les collectivités territoriales ont l'obligation de délibé-

rer avant. L'administrateur judiciaire m'a garanti que pendant 1 mois les actifs ne seront pas touchés. On va recevoir notre lettre de licenciement avec un chèque. Ensuite on va essayer de monter la SCOP...» Pris par l'émotion Vincent n'a pu continuer son discours et est parti. Les salariés l'ont chaleureusement applaudi. Une chape de plomb est alors tombée sur l'usine. Pas un mot, pas un bruit. Tout le monde est resté là, un moment, dans un silence de mort.

Sylvie Polycarpe



1. Vincent Ramond prend la parole devant les salariés pour expliquer la situation de l'usine.
2. Les salariés de Lédar attendent la réponse du tribunal.
3. Vincent Ramond, Christophe Couderc, et quelques salariés se sont connectés sur le site du greffe du tribunal de commerce de Grenoble pour lire le prononcé.
4. Une balle de papier avec «obsèques mardi à 14 heures» a été placée sur la route devant l'usine.
5. Vincent Ramond téléphone au tribunal.
6. François Murillo, en grande discussion avec le secrétaire du CE.
7. Après le discours de Vincent Ramond, les salariés sont atterrés. Certaines femmes éclatent en sanglots.

Photos DDM, Héloïse Dagues

